

Séminaire TVA 2019

Sous-commission TVA d'EXPERTsuisse

14 juin 2019 (Lausanne, journée entière)

Le Séminaire TVA représente une excellente occasion – si ce n'est la meilleure! – pour se tenir informé des dernières nouveautés en matière de TVA:

- Quel avenir pour les douanes suisses? Quels sont les défis qui se présentent, maintenant et demain, pour l'Administration fédérale des douanes («AFD»)?
- Quelles sont les dernières évolutions de la jurisprudence en matière de fiscalité indirecte (TVA et douane)?
- Quel impact de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 des révisions partielles de la LTVA et de l'OTVA sur la pratique TVA publiée de l'AFC-TVA?
- Comment utiliser correctement et à bon escient la règle de 70/30 énoncée à l'art. 19 al. 2 LTVA en matière de combinaison de prestations?
- La fiscalité indirecte, dont la TVA est assurément la plus importante représentante, est en constante évolution: aurait-on pu faire mieux? a-t-on manqué des petites (et grandes?) révolutions?
- Quelles formes d'admission temporaire existent? Quand et comment peut-on placer un bien dans le régime de l'admission temporaire, à l'importation comme à l'exportation? Quelles erreurs à ne pas commettre? Quel est le prix?
- Comment gérer correctement des prestations transfrontalières lorsque l'on est un acquéreur suisse? Est-ce la TVA sur les importations qui s'applique ou, au contraire, la TVA sur les acquisitions? R 69 TVA, késako?

Séminaire récurrent
avec mises à jour



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public-cible

Ce séminaire s'adresse aux personnes travaillant aussi bien dans de grandes, moyennes et petites entreprises, à tous les niveaux de la production, de la commercialisation des biens et des services, ainsi qu'aux conseillers fiscaux, réviseurs, experts fiduciaires et avocats qui sont régulièrement confrontés à des questions de TVA.

Concept et but du séminaire TVA

La Sous-commission TVA d'EXPERTSuisse fait appel à des conférenciers issus tant de sa Sous-commission, des administrations fédérales compétentes (AFD et AFC), d'entreprises privées que des mondes judiciaire et académique.

Le Directeur Général de l'Administration fédérale des douanes, Dr Christian Bock, viendra nous exposer les défis auxquels sont confrontées les douanes suisses, les restructurations en cours et à venir dont la presse fait régulièrement écho, ainsi que le projet de digitalisation DaziT (**thème 1**).

Continuant avec l'approche synthétique initiée par Me Cédric Ballenegger, Me Lysandre Papadopoulos fera à nouveau un état des lieux de la jurisprudence en matière de TVA mais également en matière de douane compte tenu de l'importance croissante des cas en la matière, tant au niveau du Tribunal administratif fédéral que du Tribunal fédéral (**thème 2**).

Madame Valérie Paris fera un passage en revue des pratiques TVA modifiées, complétées et/ou ajustées ainsi que celles qui vont l'être, à la suite de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 des révisions partielles de la LTVA et de son ordonnance d'application (OTVA) (**thème 3**).

Madame Fabienne Boinnard et Monsieur Umberto Ottavianelli nous présenteront toutes les subtilités, exemples concrets à l'appui, de la règle dite des 70/30, énoncée à l'art. 19 al. 2 LTVA, en matière de combinaison de prestations. L'art. 32 OTVA, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, sera également passé en revue (**thème 4**).

Monsieur Pascal Mollard, ancien juge du Tribunal administratif fédéral et toujours autant passionné par la TVA, nous présentera, sur le ton libre et enthousiaste qu'on lui connaît, quelques réflexions en matière de fiscalité indirecte en relation avec les (petites) révolutions manquées: nous verrons qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire (**thème 5**).

Me Yves Sudan, fort de son expérience au sein d'une multinationale qui, par définition, gère un nombre considérable de prestations transfrontalières, nous exposera les questions qui se posent, par exemple au moment de décider si l'opération est soumise à la TVA sur les importations ou à la TVA sur les acquisitions. Il présentera également le Règlement 69 en matière de TVA, publié en janvier 2019 par l'Administration fédérale des douanes (**thème 6**).

Me Jacques Pittet présentera le régime douanier de l'admission temporaire, à l'importation comme à l'exportation. Il décrira les avantages à pouvoir bénéficier d'un tel régime (ainsi que les restrictions qui en résultent), mais également la manière de l'utiliser correctement et en temps utile, à l'aune notamment du Règlement 69-10 (**thème 7**).

Ce séminaire doit être la plateforme idéale pour que soient discutés les thèmes choisis tant au niveau théorique que par rapport à des cas pratiques. Les intervenants répondront dès lors volontiers à vos questions.

Le séminaire se déroulera à Lausanne. Il sera suivi d'un apéro en présence des conférenciers de 17h20 à 18h. Ce sera l'occasion d'intéressants échanges, directs et en direct, entre les conférenciers et les participants.

Organisation du séminaire: Centre de compétence TVA d'EXPERTsuisse

Le responsable de ce séminaire est

Me Jacques Pittet, de la Sous-commission
TVA d'EXPERTsuisse.

Conférenciers

Christian Bock, Directeur Général de
l'Administration fédérale des douanes,
Berne; Dr en droit; titulaire du brevet
d'avocat et de notaire; Executive Master
of European and International Business
Law M.B.L.-HSG (Université de St-Gall);
Executive Master of Business Adminis-
tration MBA (Universités de Rochester et
de Berne)

Fabienne Boinnard, directrice TVA chez
PWC; Maîtrise en droit; Certificats d'études
supérieures («CES») en management (HEC)
ainsi qu'en management du sport (IDHEAP)

Pascal Mollard, licencié en droit (Univer-
sité de Fribourg); ancien chef de la division
Droit de l'Administration fédérale des
contributions, Division principale de la TVA
(«AFC-TVA»); ancien Président de la Com-
mission fédérale de recours en matière
de contributions, ancien juge auprès de la
Cour I du Tribunal administratif fédéral
(«TAF»)

Umberto Ottavianelli, expert fiscal TVA,
chef des Régions 1 à 5 de la division
Contrôle externe de l'AFC, DP TVA, Berne

Lysandre Papadopoulos, avocat, Oberson
Abels SA, Genève; ancien greffier de la
Cour I du TAF

Valérie Paris, licenciée en droit, Cheffe de
Division rempl. /Cheffe d'équipe, AFC-TVA,
Berne

Jacques Pittet, avocat, associé, Oberson
Abels SA, Genève; membre de la
Sous-commission TVA d'EXPERTsuisse

Yves Sudan, titulaire du brevet d'avocat,
Indirect Taxes Manager, Swiss VAT Group,
Nestlé, Vevey

Date

14.06.2019 journée entière

Lieu

Royal Savoy Hotel & Spa
Avenue d'Ouchy 40
1006 Lausanne
www.royalsavoy.ch

Prix du séminaire

CHF 780.– non-membre
CHF 680.– collaborateur spécialisé ou
expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation
(version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses,
eau minérale dans la salle, repas de midi,
eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera
comptabilisée à raison de 8 heures par
EXPERTsuisse.

Information/Administration

- Non-membre
 Membre ASAI
 Collaborateur spécialisé ou expert
membre individuel d'EXPERTsuisse

Séminaire TVA 2019

- 14 juin 2019 (Lausanne, journée entière)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Société

Complément sur la société

Rue

NPA/Ville

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Adresse privée

Rue

NPA/Ville

Téléphone privé

- Facture à l'adresse privée
 Facture à l'adresse professionnelle
 Correspondance à l'adresse privée
 Correspondance à l'adresse professionnelle

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59
ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

Délai d'inscription/Annulation: Un mois avant la date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.